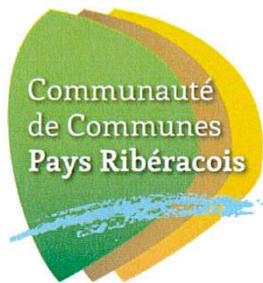




**Conseil Communautaire**  
**27 mai 2015**  
Foyer Rural de  
St Vincent de Connezac



Ribérac, le 18 mai 2015

Nos réf : D-B/JB-C/05.15  
Dossier suivi par : *Jean-Baptiste CHAMOUTON*

Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du :

**Conseil Communautaire  
du Mercredi 27 Mai 2015  
à 18 heures 30  
dans le foyer rural  
de St Vincent de Connezac**

Vous trouverez l'ordre du jour ci-joint ainsi qu'une note de présentation synthétique des projets de délibération.

Je compte vivement sur votre présence.

Et je vous prie de trouver ici, Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire, le témoignage de mes meilleurs sentiments.

Le Président  
Didier BAZINET



---

Secrétariat Général

11 Rue Couleau - BP 10 : Tél. 05 53 92 50 60 Fax. 05 53 92 50 62 E-mail : [j-b.chamouton@cc-paysriberac.fr](mailto:j-b.chamouton@cc-paysriberac.fr)

## SOMMAIRE

PAGE 4 - 5	ORDRE DU JOUR DU 27.05.2015
PAGE 6 – 16	PV DU CONSEIL DU 23.04.2015
PAGE 17 - 27	NOTE DE SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU 27.05.2015
PAGE 29	MODELE PROCURATION



Communauté  
de Communes  
Pays Ribéracois

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27.05.2015**

**PROJETS DE DELIBERATION**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/98**

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA SPL E- TIC DORDOGNE

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/99**

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DE LA CCPR AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/100**

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

**AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/101**

CHOIX DU BUREAU D'ETUDES DANS LE CADRE PLUI-H ET RLP INTERCOMMUNAL

**SPORT**

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/102**

ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES AUX PISCINES INTERCOMMUNALES

**RESSOURCES HUMAINES**

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/103**

CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/104**

RECRUTEMENT D'AGENTS DU CLSH DE TOCANE EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/105**

RECRUTEMENT D'AGENTS DU CLSH DE RIBERAC EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/106**

RECRUTEMENT D'AGENTS DU CLSH DE VERTEILLAC EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/107**

RECRUTEMENT D'AGENTS DU SERVICE SPORT EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

**DEVELOPPEMENT CULTUREL**

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/108**

CONVENTION CULTURELLE

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/109**

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ACQUISITIONS DE LIVRES PAR LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

## **ENFANCE JEUNESSE**

### **PROJET DE DELIBERATION N°2015/110**

FORFAIT COMMUNAL

### **PROJET DE DELIBERATION N°2015/111**

ADOPTION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS

### **PROJET DE DELIBERATION N°2015/112**

ADOPTION DES TARIFS DES MINIS-CAMPS D'ETE DU SEJOUR A LA MER POUR LES ENFANTS DES CENTRES DE LOISIRS ET DES SEJOURS ADOLESCENTS

### **PROJET DE DELIBERATION N°2015/113**

ADOPTION DES SUBVENTIONS SCOLAIRES 2015 (2EME TRANCHE)

## **FINANCES**

### **PROJET DE DELIBERATION N°2015/114**

DECISION MODIFICATIVE N°1 Budget Principal

### **PROJET DE DELIBERATION N°2015/115**

REMBOURSEMENT DE LA CAUTION POUR UN LOGEMENT INTERCOMMUNAL A ST SULPICE DE ROUMAGNAC

## **VOIRIE**

### **PROJET DE DELIBERATION N°2015/116**

MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE 2015

### **PROJET DE DELIBERATION N°2015/117**

MARCHE DE FOURNITURES DE MATERIAUX DE VOIRIE 2015

## **TOURISME**

### **PROJET DE DELIBERATION N°2015/118**

TARIFS DES PRESTATIONS TOURISTIQUES 2015



## Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 23 Avril 2015

Le 23 Avril 2015, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Celles sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le 16 Avril 2015.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 62

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants présents : 5

Nombre d'absents : 1

Procurations: 4

Mauricette LEMAZAVA et Catherine STUTZMANN absentes à partir de 20h (délibération n°2015/89 et les suivantes) donne procuration à Philippe BOISMOREAU et Patrice FAVARD

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PRUNIER

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence suite aux décès de Monsieur André MARTIN.

### Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 23 avril 2015 :

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité

### Modification de l'ordre du jour :

Il est demandé de modifier l'ordre du jour ainsi en ajoutant :

- ✚ le projet de délibération N°2015-96 relatif à la signature du marché concernant l'acquisition du tracteur et de son épaveuse ainsi que la reprise d'un tracteur d'occasion et de son épaveuse d'occasion.

**Adopté à l'unanimité**

### Examen des projets de délibération du conseil communautaire :

**Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité sauf les délibérations 2015/85 (vote : 52 pour et 9 abstentions), 2015/89 (vote : 51 pour et 10 contre) et 2015/90 (vote : 51 pour et 10 abstentions)**

### ADMINISTRATION GENERALE

(Rapporteur Jeannik NADAL)

#### DELIBERATION 2015/69 ADHESION DE TROIS COMMUNES AU SRB DRONNE

Approbation de l'adhésion au 01 juillet 2015 des communes de « St Crépin de Richemont », «St Félix de Bourdeilles» et «Léguillac de Cercles» au SRB Dronne

#### DELIBERATION 2015/70 DESIGNATION D'UN DELEGUE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE ARNAUD DANIEL

Claude BOUQUET est désigné pour représenter la CCPR

#### DELIBERATION 2015/71 CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE POUR LE SPANC

Afin d'encaisser les redevances du service (hors contrôle) le conseil communautaire accepte la création d'une régie pour éviter les impayés de plus en plus nombreux

#### DELIBERATION 2015/72 REMBOURSEMENT DE FRAIS

Un titre de recettes de 85.63€ sera adressé aux communes de l'ex CCR ayant recours aux services de CDC Fast au titre de la récupération de charges.

#### DELIBERATION 2015/73 APPRENTISSAGE ET PERFECTIONNEMENT DE LA NATATION : LOCATION DE LIGNES D'EAU

Il est proposé pour les cours particuliers de natation dispensés par des maîtres-nageurs un forfait saison 2015 de location pour mise à disposition des Piscines de Ribérac et de Verteillac de 150 €.

*Tierry Décima rappelle que les formations des Maîtres-nageurs ont été financées par la collectivité et s'interroge sur le fait qu'ils en perçoivent personnellement le bénéfice.*

*Franck Blanchardie demande quelles sont les garanties s'assurer que les maîtres-nageurs ne donnent pas les cours pendant leurs horaires de travail ?*

*Didier Bazinet précise que le fonctionnement a été validé en 2014 et qu'il a été plutôt satisfaisant vu le nombre d'enfants qui a suivi des cours de natation. Il précise enfin que des emplois du temps très détaillés sont remis aux Maîtres-nageurs et qu'ils sont respectés.*

## URBANISME

(Rapporteur Jean-Pierre JUGIE)

### DELIBERATION 2015/74 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CARTOGRAPHIE NUMERIQUE

L'utilisation du service de cartographie numérique de l'ATD 24 est nécessaire pour instruire les actes d'urbanisme. Le coût de ce service s'élève à 3 967.60 € pour l'année (0.20€/habitants). Des sessions de formations à destination des secrétaires de mairies et personnel instructeur seront organisées par l'ATD la première semaine de juin.

### DELIBERATION 2015/75 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES

Le GIP Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi), dans le cadre du projet PIGMA (Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine) a fait l'acquisition des droits d'utilisation de référentiels géographiques et les met à la disposition de l'ensemble de la sphère publique et parapublique en échange de remontées d'informations de la part du bénéficiaire. L'objectif est de créer une dynamique d'échanges de l'information géographique en Aquitaine. Cette convention devra également être signée par les communes, elle vient en complément de la convention de cartographie numérique avec l'ATD 24.

### DELIBERATION 2015/76 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DROIT DU SOL (ADS) AU PROFIT DE COMMUNES NON MEMBRES DE LA CCPR

La CC Dronne Belle a manifesté le souhait de mutualiser le service ADS. Il est proposé de passer des conventions de prestations de services avec une partie des communes membres de la C de C Dronne Belle (17 communes) pour instruire leurs actes d'urbanisme. Les autres communes de la CCDB dépendront du service ADS de la CC du pays Thibérien. Cette prestation sera facturée aux communes.

### DELIBERATION 2015/77 SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CCDB ET LES CC INSTRUCTRICES.

Cette convention sur la base de l'art.L5111-1-1 du CGCT a pour but d' « officialiser » l'effort de mutualisation entre EPCI.

### DELIBERATION 2015/78 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT POUR LA PRODUCTION NUMERIQUE SIG DES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC LA DDT

Une opération de numérisation des documents d'urbanisme sur les cinq départements de la région Aquitaine est menée. La DDT s'engage à mettre à disposition de la CCPR, à titre gracieux, les données qu'elle aura produit dans le cadre de sa démarche de dématérialisation et elle assurera un accompagnement auprès de la collectivité. La signature de ce protocole avec la DDT est indispensable dans le cadre de l'élaboration du PLUI et par la suite, dans le cadre de la publication du document sur le Geoportail de l'urbanisme.

### DELIBERATION 2015/79 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FOURNITURE ET D'EXPLOITATION D'UN LOGICIEL AVEC L'ATD 24

Dans le cadre de la création de son service ADS, la CCPR propose de bénéficier de la mise à disposition du logiciel de l'ATD 24. L'ATD a acheté le logiciel ADS, il est interconnecté avec le SIG Périgéo proposé par l'ATD et permet ainsi un accès rapide aux données des parcelles. Les tarifs tiennent compte du nombre de communes du service instructeur et de sa population. Le tarif pour la Communauté de Communes s'élève à 9 900 € pour l'ensemble des communes du service instructeur, y compris les 18 communes de la CCDB. Pour ces dernières une convention de prestation de service sera signée et permettra de refacturer une partie du coût du service de la CCPR.

**FINANCES****Examen des budgets de la CCPR  
Rapporteur pour les budgets Jean-Marcel BEAU****DELIBERATION 2015/80 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2015 DE LA ZAE DES JARISSOUS**

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	428 388,59	428 388,59
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	428 388,59	428 388,59

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVSETISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le 1068)	408 136,70	462 451,65
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	54 314,95 (si negatif)	0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	462 451,65	462 451,65

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET	890 840,24	890 840,24
-----------------	------------	------------

**DELIBERATION 2015/81 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2015 DE LA ZAE DE PUYMOZAC**

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	0,00	0,00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	555,10 (si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	555,10

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVSETISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le 1068)	0,00	0,00
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	8 877,42 (si positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	8 877,42

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET	0,00	9 432,52
-----------------	------	----------

**DELIBERATION 2015/82 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2015 DE LA ZAE DE VILLETUREIX**

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	653 234,96	653 234,84
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0,12 (si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	653 234,96	653 234,96
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVSETISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le 1068)	637 834,96	660 269,80
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	22 434,84 (si négatif)	0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	660 269,80	660 269,80
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	1 313 504,76	1 313 504,76

**DELIBERATION 2015/83 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2015 DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE**

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	3 562,00	3 531,50
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	30,50 (si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 562,00	3 562,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVSETISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le 1068)	5 016,00	2 562,50
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	2 453,50 (si positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 016,00	5 016,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	8 578,00	8 578,00

**DELIBERATION 2015/84 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2015 DU LOTISSEMENT DE DOUCHAPT**

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	291 160,38	291 206,46
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	46,08 (si déficit)	0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	291 206,46	291 206,46

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVSETISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le 1068)	288 103,23	286 242,38
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	1 860,85 (si positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	288 103,23	288 103,23

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET	579 309,69	579 309,69
-----------------	------------	------------

**DELIBERATION 2015/85 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	33 292,00	33 292,00
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 292,00	33 292,00

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVSETISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le 1068)	12 389,00	12 389,00
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 389,00	12 389,00

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET	45 681,00	45 681,00
-----------------	-----------	-----------

**DELIBERATION 2015/86 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2015 DU SPANC**

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	213 840,00	195 084,89
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	18 755,11 (si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	213 840,00	213 840,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVSETISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le 1068)	15 120,00	16 486,91
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	13 000	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	11 633,09 (si positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28 120,00	28 120,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	241 960,00	241 960,00

**Patrick Lachaud** précise que comme l'intérêt communautaire n'a toujours pas été défini sur l'assainissement collectif il s'abstient sur ce budget.

**Jean-Marcel Beau** rapporte que si lors de la définition de l'intérêt communautaire on sort l'Assainissement Collectif de nos statuts le budget sera supprimé. Nous n'avons pas le choix pour l'instant, car cette compétence était déjà dans les statuts de la Communauté de Communes des Hauts de Dronne.

**Didier Bazinet** rappelle que pour le moment l'exercice différencié des compétences fait que l'on doit porter ce budget. Il informe que les dispositions de la loi NOTRE confierait l'exercice de l'Assainissement collectif aux intercommunalités. Complément de Monsieur Granger qui confirme.

**DELIBERATION 2015/87 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2015 DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	290 654,00	288 403,00
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	2 251 (si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	290 654,00	290 654,00

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVSETISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le 1068)	6 600,00	6 600,00
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	0
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 600,00</b>	<b>6 600,00</b>
<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>297 254,00</b>	<b>297 254,00</b>

**DELIBERATION 2015/88 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2015 CENTRE SOCIAL ET CULTUREL**

**FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	168 658,00	168 658,00
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>168 658,00</b>	<b>168 658,00</b>

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVSETISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le 1068)	5 000,00	5 000,00
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	0
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>173 658,00</b>	<b>173 658,00</b>

**DELIBERATION 2015/89 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015**

**FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	12 765 107,00	12 250 403,80
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	514 703,20 (si excédent)
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 765 107,00</b>	<b>12 765 107,00</b>

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVSETISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le 1068)	2 302 716,00	2 641 185,07
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	274 451	319 963
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	383 981,07 (si négatif)	0
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 961 148,07	2 961 148,07
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	15 726 255,07	15 726 255,07

**Jean-Marcel BEAU présente le budget principal de la CCPR**

*La présentation du budget principal de la CCPR se traduit par une augmentation de charges liées principalement à la mise en place du service urbanisme, à une année complète de TAP, à l'intégration de certains agents des communes. A cette augmentation de charges de fonctionnement il faut ajouter une volonté d'investir sur le territoire notamment dans le domaine de la voirie et il faut souligner une baisse de la Dotation d'intercommunalité de près de 220 000 € et la nécessité de mettre des moyens en 2015 importants pour remettre en état du patrimoine intercommunal pas suffisamment entretenu (Piscines intercommunales, site des Tourbières).*

*Il est précisé que l'excédent de fonctionnement 2014 a plus que doublé par rapport à 2013 traduisant notre effort pour maîtriser les dépenses.*

*Une fois posée cette problématique budgétaire il est proposé aux conseillers communautaires l'alternative suivante :*

**Proposition 1** : *il s'agit d'un budget avec une augmentation de la fiscalité des ménages d'environ 3% pour financer les nouveaux services imposés à la CCPR par l'Etat et les investissements. Ce recours à la fiscalité permet d'augmenter l'autofinancement de la collectivité et donc de réduire le recours à l'emprunt. Cette proposition garantit des ressources permettant à la CCPR d'avoir de bons ratios financiers notamment pour sa marge d'autofinancement. C'est une solution qui préserve l'avenir.*

**Proposition n°2** : *il s'agit d'un budget sans augmentation de la fiscalité des ménages. Le prélèvement est moins important mais on grignote une partie de l'excédent qui doit servir à l'investissement. Il peut y avoir un risque pour les budgets à venir compte tenu que les dotations d'Etat vont encore diminuer. En revanche il n'y a pas de pression fiscale supplémentaire à part la revalorisation des bases de 0.9% décidée par l'Etat.*

**Alain Clisson** s'interroge sur l'augmentation des charges de personnel hors TAP et ADS de 204 500 €. Il dit qu'il convient de baisser les charges de fonctionnement plutôt que d'augmenter la fiscalité.

**Patrice Favard** rappelle qu'il ne faut pas oublier pourquoi nous sommes dans cette situation budgétaire contrainte. Il constate que les baisses des dotations d'Etat nous imposent de la rigueur budgétaire supplémentaire et que les travaux des commissions doivent également intégrer les impacts budgétaires des propositions formulées. Il juge que la proposition n° 2 va dans le bon sens mais appelle quand même à de la rigueur au quotidien. La fiscalité ne doit pas être la variable d'ajustement. Surtout avec 430 000 € de besoin de financement pour les budgets annexes.

**Didier Bazinet** intervient et rappelle que l'on fait des efforts de gestion au quotidien. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il y a des nouveaux services et donc des charges supplémentaires. Il veut en 2015 un programme d'investissements ambitieux dans la limite de nos possibilités. En revanche pour 2016 il précise qu'il faudra bien préparer les budgets en amont, avec des commissions dynamiques, et un travail commun sur l'intérêt communautaire. Il rapporte qu'il n'y a pas de recrutements prévus en dehors de l'intégration des agents des communes et du service ADS. Il est favorable à la proposition n°2 mais cela suppose une rigueur accentuée dans la gestion budgétaire de 2015 si on ne veut pas trop contraindre l'avenir.

**Tierry Décima** juge que la confiance existe mais il ne faut pas envoyer de signal à la population d'augmentation des impôts. Il faut investir en fonction de nos capacités, mais certaines commissions doivent jouer le jeu car c'est un effort collectif à produire.

**Patrick Lachaud** demande des précisions sur les mises à disposition des agents et les répercussions sur les Attributions de compensation.

**Jean-Marcel Beau** proposera que le coût salarial des agents mis à disposition de la CCPR soit déduit des attributions de compensation pour la part que la communauté de communes assumera en lieu et place de la commune notamment pour l'entretien des voies intercommunales. Cela sera fait au cas par cas pour évaluer le transfert de charge.

**Alain Lucas** souhaite que l'on prenne à bras le corps le développement économique et que l'on se dote de moyens pour rendre attractif le territoire et redynamiser l'emploi.

**DELIBERATION 2015/90 ADOPTION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE DES MENAGES 2015 (Rapporteur Didier BAZINET)**

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2015 EN €	TAUX 2014	PROPOSITION TAUX 2015	PRODUIT ATTENDU 2015 EN €
T.H.	23 728 000	8.93%	8.93%	2 118 910
F.B	17 536 000	12.24%	12.24%	2 146 406
F.N.B.	1 430 000	42.23%	42.23%	603 889
TOTAL	42 694 000			4 869 205

**DELIBERATION 2015/91 ADOPTION DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE UNIQUE 2015 (Rapporteur Didier BAZINET)**

TAXE	BASES PREVISIONNELLES 2015	PROPOSITION TAUX 2015	PRODUIT ATTENDU 2015
CFU	2 661 000	28.73 %	764 505

**DELIBERATION 2015/92 ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2015 (Rapporteur Didier BAZINET)**

ANNEE	2015
BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE	17 860 224
TAUX	12.05 % (11.97)
PRODUIT ATTENDU	2 152 156 €

**DELIBERATION 2015/93 ADOPTION DES SUBVENTIONS 2015 1ère part (Rapporteur Didier BAZINET)**

**Développement Culturel**

Organisme	Voté 2014	Proposition 2015
FETE DE LA MUSIQUE CCVD	500 €	0 €
ITINERAIRE BAROQUE	3 000 €	3 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	52 630 €	Sans objet
<b>Sous-Total</b>	<b>56 130 €</b>	<b>3 000 €</b>

**Action Sociale ( les membres du CA du CIAS ne prennent pas part au vote pour la subvention au CIAS du Val de Dronne)**

<b>Organisme</b>	<b>Voté 2014</b>	<b>Proposition 2015</b>
SECOURS POPULAIRE	<b>1 079 €</b>	<b>1 079 €</b>
SOLIDAGE	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>
RESTAURANT DU COEUR	<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>
CIAS	<b>40 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
<b>Sous-Total</b>	<b>47 579 €</b>	<b>107 579 €</b>

**RESSOURCES HUMAINES (Rapporteur Jeannik NADAL)**

**DELIBERATION 2015/94 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

-Créations de postes suite à des avancements de grades :

- \* Création d'un poste d'adjoint technique Principal 1ere classe à 23 h50 hebdomadaires ;
- \* Création d'un poste d'adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h00 hebdomadaires ;
- \* Création d'un poste d'adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à 28 h23 hebdomadaires ;
- \* Création d'un poste d'adjoint technique 1ere classe à 35 h00 hebdomadaires
- \* Création d'un poste d'agent de maîtrise Principal à 35h00 hebdomadaires ;
- \* Création d'un poste d'adjoint d'animation Principal 2eme classe à 35h00 hebdomadaires ;
- \* Création d'un poste d'adjoint d'animation Principal 2eme classe à 35h00 hebdomadaires ;
- \* Création d'un poste d'adjoint d'animation 1ere classe à 24 h00 hebdomadaires ;
- \* Création d'un poste d'ATSEM Principal 1ere classe à 30h00 hebdomadaires ;
- \* Création d'un poste d'ATSEM Principal 1ere classe à 26h23hebdomadaires ;
- \* Création d'un poste d'ATSEM Principal 2eme classe à 35h00 hebdomadaires ;
- \* Création d'un poste d'adjoint administratif 1ere classe à 35h00 hebdomadaires ;

**Tous les postes précédemment occupés sont supprimés**

-Création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>o</sup>classe pour un agent qui souhaite changer de filière (et suppression du poste initial)

-Création d'un contrat d'avenir (reprise d'un agent de la commune d'Allemans) pour le service voirie

**DELIBERATION 2015/95 POSTES SAISONNIERS POUR LES SITES TOURISTIQUES**

**Maison de la Dronne**

- **1 personne :**  
Contrat de Juin à Septembre - 35h
- 1 personne :**  
Contrat en Juillet et Août – 35h

**Tourbières de Venduire**

- **1 personne :**  
Contrat en Mai et Juin - 30h  
Contrat en Juillet et Août - 35h  
Contrat en Septembre - 30h
- **1 personne :**  
Contrat en Juin - 30h  
Contrat en Juillet et Août - 35h  
Contrat en Septembre - 30h

**DELIBERATION N°2015/96 AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET DE SON EPAREUSE ET LA REPRISE D'UN TRACTEUR D'OCCASION ET DE SON EPAREUSE D'OCCASION ET DE SOLLICITER UNE SUBVENTION**  
**RAPPORTEUR Jean-Didier ANDRIEUX**

Le président est autorisé :

- à signer le marché avec la SARL Motoculture Ribéracoise selon les conditions TTC suivantes : tracteur 72 000€, épaveuse 46 791.60 € et chargeur 9 000 € le montant de la reprise du matériel d'occasion est de 17 000 €.
- à solliciter auprès du Conseil Général de la Dordogne au titre du FAEC une subvention de 15 000 €.

**Questions diverses**

**Corine Ducoup** : attire l'attention du conseil communautaire sur la fermeture de son école. Elle déplore la décision de l'inspection d'académie. Elle regrette d'autant plus cette décision que des investissements ont été faits pour que l'école dispose locaux en parfait état. Elle trouve déplorable de fermer cette école et demande un soutien de la part de ses collègues.

**Dider Bazinet** témoigne de sa solidarité et de celle du conseil communautaire. Il précise qu'il faudra travailler sur la réorganisation de nos écoles. La directrice d'académie est inflexible, nos écoles sont toutes en danger, il faudra faire des propositions d'organisation scolaire du territoire Il demande aux responsables des commissions de travailler sur cette réorganisation.

**L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 21h30**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE  
SUR LES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 mai 2015**

**ADMINISTRATION GENERALE  
Rapporteur Didier BAZINET**

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/98 : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA SPL  
E- TIC DORDOGNE**

Suite à l'adhésion de plusieurs EPCI à la SPL (CA Grand Périgueux, CC du pays Thibérien, CC Vallée de l'Homme, la CC du Terrassonnais en Périgord Noir), les statuts ont été modifiés, il s'agit d'autoriser le Président à ratifier les nouveaux statuts de la SPL.

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/99 : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN  
DELEGUE SUPPLEANT DE LA CCPR AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER**

Proposition Titulaire Joel Constant et Suppléante Monique Boineau Serrano

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/100 : CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DE  
TOCANE ST APRE pour l'ANNEE 2015**

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à signer avec Monsieur le Maire de Tocane la convention d'occupation des locaux pour les services de la CCPR sis au 1<sup>er</sup> étage de la mairie pour un montant annuel de 7800 € payable par trimestre.

**URBANISME  
Rapporteur Jean-Pierre JUGIE**

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/101 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES DANS LE CADRE PLUI-  
H ET RLP INTERCOMMUNAL**

Le bureau d'étude Artelia a été retenu pour un montant de 269 770 € HT sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres et il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché.

**SPORTS  
Rapporteur Jean-Pierre CHAUMETTE**

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/102 : ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES AUX PISCINES  
INTERCOMMUNALES**

Les Piscines intercommunales de Ribérac et Verteillac seront ouvertes du 18 mai au 6 septembre 2015. L'ouverture au public se fera à compter du 30 Mai.

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants à compter de l'année 2015 :

		<b>Ribérac</b>	<b>Verteillac</b>
<b>Enfants de moins de 3 ans</b>		GRATUIT	GRATUIT
<b>Enfants de 3 à 9ans</b>	Unité	1.00 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	8.00 €	8.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	20.00 €	20.00 €
<b>Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, 10-18 ans, étudiants (sur présentation d'un justificatif)</b>	Unité	1.50 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	12.00 €	9.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	30.00 €	30.00 €
<b>Adultes</b>	Unité	2.00 €	1.80 €
	Carnet de 10 entrées	16.00 €	14.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	40.00 €	40.00 €
<b>Tarif de groupe - de 18 ans (à partir de 10 personnes)</b>	accompagnant 1 gratuité pour 8 de + de 6 ans 1 gratuité pour 5 moins de 6 ans	0.80 €	0.50 €
<b>Tarif de groupe + de 18 ans (à partir de 10 personnes)</b>		1.60 €	1.00 €
<b>Accompagnateur Visiteur</b>		0.40 €	0.40 €
<b>Campeur – de 18 ans</b>		0.80 €	0.60 €
<b>Campeur adulte</b>		1.60 €	1.00 €
<b>Location aquabike</b>	carte de 5 séances	20.00 €	
	carte de 10 séances	35.00 €	
<b>Ecole de natation (1 mois)</b>	8-12 ans	15.00 €	
<b>Aquagym /Aquafitness</b>	1 séance	7.00 €	7.00 €
	Carte de 10 séances	50.00 €	50.00 €

☞ Les Pompiers Volontaires des Centres de Secours Principaux de Ribérac et de Mareuil sur Belle bénéficient de la gratuité d'accès aux Piscine Intercommunales  
 ☞ Les écoles et les centre de loisirs du territoire de la CCPR bénéficient également bénéficient de la gratuité d'accès aux Piscine Intercommunales

**RESSOURCES HUMAINES**  
**Rapporteur Jeannik NADAL**

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/103 : CREATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS**

Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet suite à la réussite d'un agent au concours externe

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/104 : RECRUTEMENT D'AGENTS DU CLSH DE TOCANE EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Il est prévu le recrutement direct de 10 agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité. Ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 40 heures (plus 6 heures sur l'ensemble de la période).

Les dates de ces contrats seront les suivantes :

- quatre contrats du 6 juillet au 31 juillet 2015 ;
- un contrat du 13 juillet au 31 juillet 2015 ;
- un contrat du 6 juillet au 10 juillet 2015 ;
- deux contrats du 03 août au 23 août 2015 ;
- deux contrats du 03 août au 27 août 2014.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340/ majoré 321.  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/105 : RECRUTEMENT D'AGENTS DU CLSH DE RIBERAC EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Il est prévu le recrutement direct de dix agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

Ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 40 heures (plus 6 heures sur l'ensemble de la période). Les dates de ces contrats seront les suivantes :

- trois contrats du 6 juillet au 31 juillet 2015 ;
- un contrat du 6 juillet au 17 juillet 2015 et du 27 juillet au 31 juillet 2015
- un contrat du 27 juillet au 31 juillet 2015 ;
- un contrat du 20 juillet au 7 août 2015 ;
- deux contrats du 3 août au 27 août 2015
- deux contrats du 10 au 27 août 2015 ;

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340/ majoré 321.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/106 : RECRUTEMENT D'AGENTS DU CLSH DE VERTEILLAC EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Il est prévu le recrutement direct de quatre agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

Ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 40 heures (plus 6 heures sur l'ensemble de la période). Les dates de ces contrats sont les suivantes :

- un contrat du 6 juillet au 24 juillet 2015,
- deux contrats du 20 juillet au 7 août 2015,
- un contrat du 10 août au 28 août 2015

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340/ majoré 321.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **PROJET DE DELIBERATION N°2015/107 : RECRUTEMENT D'AGENTS DU SERVICE DES SPORTS EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Il est prévu le recrutement direct de douze agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

\*8 agents assureront une fonction d'adjoint technique selon les caractéristiques suivantes :

- un contrat pour une durée de 35 heures du 6 juillet au 13 juillet 2015 ;
- un contrat pour une durée de 40 h du 12 juillet au 19 juillet 2015 ;
- un contrat pour une durée de 35 heures du 20 juillet au 27 juillet 2015 ;
- un contrat pour une durée de 35 heures du 26 juillet au 02 août 2015 ;
- un contrat pour une durée de 35 heures du 03 au 10 août 2015 ;
- un contrat pour une durée de 40 heures du 09 août au 16 août 2015 ;
- un contrat pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 17 août au 24 août 2015 ;
- un contrat pour une durée hebdomadaire de 35 h du 23 août au 30 août 2015 ;

\*1 agent assurera une fonction d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 20 heures du 1<sup>er</sup> juin au 06 septembre 2015.

\* 1agent assurera une fonction d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 26.08 heures du 1<sup>er</sup> juin au 06 septembre 2015.

\* 1agent assurera une fonction d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 1<sup>er</sup> juin au 06 septembre 2015.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340/ majoré 321.

\*un agent assurera une fonction d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 1 juin au 30 août 2015, sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 400/majoré 363.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**DEVELOPPEMENT CULTUREL**  
**Rapporteur Daniel VILLEDARY**

## **PROJET DE DELIBERATION N°2015/108 : CONVENTION CULTURELLE**

La commission développement culturel propose que la Communauté de Communes du Pays Ribéracois porte et coordonne la Convention Culturelle pour l'ensemble de notre territoire.

Cette convention, signée avec le Conseil Départemental, permet de promouvoir les spectacles culturels, faisant intervenir des professionnels en soutenant financièrement (à part égale CD CCPR) les associations organisatrices sur notre territoire. Le financement de la CCPR est inscrit au BP 2015. Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention culturelle 2015 avec Monsieur le Président du Conseil Départemental.

## **PROJET DE DELIBERATION N°2015/109 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ACQUISITIONS DE LIVRES PAR LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE**

Lors de sa séance du 23 avril 2015 le conseil communautaire a voté la somme de 5750€ pour l'acquisition de livres par la bibliothèque intercommunale du Verteillacois. Cette dotation est éligible à une subvention du Conseil départemental et il est demandé au conseil communautaire e d'autoriser le Président à solliciter cette participation financière.

**ENFANCE-JEUNESSE**  
**Rapporteur Rémy TERRIENNE**

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/110 : FORFAIT COMMUNAL**

Pour l'année scolaire 2015, la commission des affaires scolaires propose de fixer la participation de la CCPR à l'école Notre Dame à 77 935€ c'est-à-dire 715 € X 109 élèves.

Ce montant sera mandaté en 2 fois :

- 8/12ème en août 2015 soit 51 957€
- 4/12ème en décembre 2015 soit 25 978€

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/111 : ADOPTION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS**

La commission des activités périscolaires propose une harmonisation des tarifs des accueils périscolaires en plusieurs étapes afin de minimiser l'impact sur certaines familles du territoire.

**Première étape à partir de la rentrée scolaire 2015-2016:**

Harmonisation des tranches des quotients familiaux, harmonisation des forfaits occasionnels et harmonisation des tarifs des Accueils périscolaires du Ribéracois et des Hauts de Dronne (suppression des tarifs attente bus).

Pour le Val de Dronne harmonisation des tarifs pour un enfant avec le Ribéracois, les forfaits deux et trois enfants seront harmonisés en deux ans

L'harmonisation des tarifs du Verteillacois avec le reste du territoire se fera sur trois ou quatre ans (suppression des tarifs matin ou soir)

**Tarifs des Accueils de Loisirs Périscolaires du Val de Dronne (Lisle et Tocane)**

Quotient familial (en euros)	Tarif mensuel 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants	Tarif occasionnel journée
1401 et +	26.50€	43.00€	54.00€	4.50€
901 à 1400	25.00€	40.50€	50.00€	4.00€
623 à 900	22.50€	38.00€	47.00€	3.50€
0 à 622	20.00€	35.00€	45.00€	3.00€
RSA socle	7.00€	12.00€	16.50€	1.00€

**Tarifs des Accueils de Loisirs Périscolaires du Verteillacois (Champagne-Fontaine, Goût-Rossignol, Verteillac et Cercles)**

Quotient familial (en euros)	Tarif mensuel 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants	Tarif occasionnel journée
1401 et +	22.50€	36.00€	47.00€	4.50€
901 à 1400	21.00€	34.00€	44.00€	4.00€
623 à 900	19.00€	32.00€	41.00€	3.50€
0 à 622	17.00€	30.00€	38.00€	3.00€
RSA socle	7.00€	12.00€	16.50€	1.00€

Les tarifs ci-dessus seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

## **PROJET DE DELIBERATION N°2015/112 : ADOPTION DES TARIFS DES MINIS-CAMPS D'ETE DU SEJOUR A LA MER POUR LES ENFANTS DES CENTRES DE LOISIRS ET DES SEJOURS ADOLESCENTS**

Il est demandé aux conseillers communautaires de bien vouloir adopter les tarifs ci-dessous applicables aux mini-camps, au séjour à la mer et aux séjours ados sur proposition de la commission.

### **Mini-camps**

Les accueils de loisirs extrascolaires de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois propose chaque été, aux enfants et aux jeunes, de participer à des campings appelé mini-camps encadrés par les animateurs des accueils.

Les tarifs « minis camps » s'élèvent au prix de journée de l'accueil de Loisirs concerné : Ribérac, Tocane ou Verteillac, repas compris, plus un supplément de 3€ par journée de mini camp pour les résidents et 1€ pour les bénéficiaires du RSA.

### **Séjour à la mer**

Les accueils de loisirs extrascolaires de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois proposent un séjour de 5 jours au bord de la mer qui se déroulera du 20 au 24 juillet 2015 pour 30 enfants.

Quotient familial	Tarifs du séjour mer
1401€ et +	<b>130 €</b>
De 901 à 1400€	<b>120€</b>
De 623 à 900€	<b>110 €</b>
De 401 à 622€	<b>100 €</b>
De 0 à 400€	<b>90 €</b>

### **Séjour Ados**

Organisation d'un mini camp à Meschers du 15 au 17 juillet 2015 :

Quotient familial	Tarifs mini camp Merchers
1401€ et +	<b>140 €</b>
De 901 à 1400€	<b>130€</b>
De 623 à 900€	<b>120 €</b>
De 401 à 622€	<b>110 €</b>
De 0 à 400€	<b>100 €</b>
Bénéficiaire RSA	<b>30€</b>

Organisation d'un séjour du 7 au 11 juillet 2015 à Perpignan :

Quotient familial	Tarifs du séjour Perpignan
1401€ et +	<b>200 €</b>
De 901 à 1400€	<b>185 €</b>
De 623 à 900€	<b>170 €</b>
De 401 à 622€	<b>160 €</b>
De 0 à 400€	<b>150 €</b>
Bénéficiaire RSA	<b>50€</b>

### **PROJET DE DELIBERATION N°2015/113 : ADOPTION DES SUBVENTIONS SCOLAIRES 2015**

Le calcul pour les subventions écoles se fait de la façon suivante :

- Pour les écoles hors Ribérac : 625€ par classe et 27€ par élève de classe élémentaire et 10€ par élève de classe maternelle
- Pour les écoles de Ribérac (plus proche des spectacles, du cinéma et de la piscine) : 500€ pour Prévert et les Beauvières / 750€ pour Ferry et 27€ par élève de classe élémentaire et 10€ par élève de classe maternelle

La subvention est versée, suivant la demande des enseignants, à l'amicale laïque, si celle-ci est partenaire de l'école ou à la coopérative scolaire. Dans tous les cas la somme de la subvention doit exclusivement être utilisée pour l'école. De même une subvention est attribuée au Réseau des Ecoles du Verteilacois, ainsi qu'au RASED de Neuvic pour les écoles des Hauts de Dronne et de St Vincent de Connezac.

<b>ORGANISME</b>	<b>Proposition 2015</b>	<b>Rappel 2014</b>
AMICALE LAÏQUE DE VILLETTOUREIX	<b>4 524€</b>	<b>4 480€</b>
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VANXAINS	<b>1 874€</b>	<b>1 830€</b>
COOPERATIVE SCOLAIRE DE ST MARTIN DE RIBERAC	<b>2 141€</b>	<b>2 144€</b>
ASSOCIATION AVENIR (ST VINCENT DE CONNEZAC)	<b>2 776€</b>	<b>2 826€</b>
AMICALE LAIQUE D'ALLEMANS	<b>2 168€</b>	<b>2 492 €</b>
COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLE J.FERRY RIBERAC	<b>4 287€</b>	<b>4 071 €</b>
LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE Jacques Prévert	<b>2 660€</b>	<b>2 687 €</b>
COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLE MATERNELLE RIBERAC	<b>1 610€</b>	<b>1 520€</b>

RASED de NEUVIC	160€	120€
AMICALE LAIQUE DE BERTRIC BUREE	1 720€	1 740€
ASSOCIATION DES ECOLES DES HAUTS DE DRONNE	4 520€	2 612€
RESEAU DES ECOLES DU VERTEILLACOIS	2 000€	2 200€
AMICALE LAÏQUE DE VERTEILLAC SECTION ECOLE	4 476€	3 841€
FOYER SOCIO EDUCATIF –APE DE GRAND BRASSAC	865€	885€
AMICALE LAÏQUE DE ST PAUL	1 300€	1 192€
FOYER RURAL DE TOCANE COOPERATIVE SCOLAIRE ELEVES PRIMAIRE	4 390€	4 462€
AMICALE LAÏQUE DE L'ECOLE DE CERCLES	1 219€	1 246€
LISLE AUX ENFANTS (ECOLE MATERNELLE) COOPERATIVE SCOLAIRE	1 590€	1 630€
AMICALE LAÏQUE AVENIR DE LA NIXONNE ECOLE DE CHERVAL	795€	775€
AMICALE LAÏQUE AVENIR DE LA NIXONNE ECOLE DE GOUTS	1 165€	976€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE CHAMPAGNE FONTAINE	2 123€	1 524€
COOPERATIVE SCOLAIRE – PAUSSAC LAND	1 046€	1 005€
AMICALE LAIQUE DE LA TOUR BLANCHE	883€	957 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DE CELLES	2 519€	2 434 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE DE TOCANE	2 445€	2 165€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE MONTAGRIER	2 897€	2 468€
COOPERATIVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LISLE	3 468€	3 414 €
Total	61 621€	58 281 €

Le montant total des subventions 2015 est arrêté à la somme de 61 621€ pour les écoles publiques de la CCPR. Cette somme est inscrite au budget primitif 2015.

**FINANCES**  
Rapporteur Jean-Marcel BEAU

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/114 : DECISION MODIFICATIVE N°1 Budget Principal**

• **Section d'investissement :**

- Annulation de l'opération « Aménagement des carrières de la Tour Blanche ».

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)
OP. 41 / AMENAGEMENT DES CARRIERES LA TOUR BLANCHE						
Terrains nus	2111	41	14 500.00			
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>			<b>14 500.00</b>			
OP. 02/ OP. EQUIPEMENTS NON INDIVID.						
Emprunts en euros	1641	2	7 500.00			
OP. 41 / AMENAGEMENT DES CARRIERES LA TOUR BLANCHE						
Subv. équip transf - Départements	1313	41	7 000.00			
<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>			<b>14 500.00</b>			

- Crédits budgétaires pour l'opération d'isolation des combles des bâtiments communautaires subventionnés dans le cadre de la loi POP

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)
OP. 17 / TRAVAUX DANS LES BATIMENTS						
Installations générales, agencements	2181	17	1 102.44			
Autres bâtiments publics				21318	17	3 207.60
Immeubles de rapport				2132	17	725.89
Autres constructions				21738	17	492.00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>			<b>1 102.44</b>			<b>4 425.49</b>
OP. 17/ OP. TRAVAUX DANS LES BATIMENTS						
Subv. Equip non transf – autres organismes				1328	17	3 106.72
• OP. 10/ OP. DOTATIONS, FONDS DIVERS						
• FCTVA				10222	10	216.33
• <b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>						<b>3 323.05</b>

## -Section de fonctionnement :

- Annulation de titres sur année 2014.

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)	COMPTES	OP.	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022		2 200.00			
Titres annulés sur exercices antérieures				673		2 200.00
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 200.00</b>			<b>2 200.00</b>

### PROJET DE DELIBERATION N°2015/115 : REMBOURSEMENT DE LA CAUTION POUR UN LOGEMENT INTERCOMMUNAL A ST SULPICE DE ROUMAGNAC

Suite à l'état des lieux effectué le 15 avril dernier en présence de Madame Sabrina SGZARBI, locataire du logement intercommunal du rez-de-chaussée sis au « Donzac » à Saint Sulpice de Roumagnac et constatant qu'il n'y a eu aucun dégât d'aucune sorte il est demandé au conseil communautaire d'accepter le remboursement de la caution d'un montant de 390.00€.

**VOIRIE**

**Rapporteur Jean-Didier ANDRIEUX**

### PROJET DE DELIBERATION N°2015/116 : MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à engager une procédure de consultation des entreprises et de signer les marchés de travaux après avis de la CAO pour un programme prévisionnel de travaux 2015 sur les voies intercommunales de 750 000 € HT.

### PROJET DE DELIBERATION N°2015/117 : MARCHE DE FOURNITURES DE MATERIAUX DE VOIRIE 2015

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché à bons de commande de fournitures de matériaux de voirie après avis de la CAO selon les caractéristiques suivantes :

<b>Lots</b>	<b>Libellé</b>	<b>Mini € HT</b>	<b>Maxi € HT</b>
N° 1	Fourniture d'enrobés à froid	9 850	14 775
N° 2	Fourniture d'émulsion de bitume	164 500	220 900
N° 3	Fourniture de granulats dioritiques	56 791	64 904
N° 4	Fourniture de matériaux calcaires	30 000	50 000

**TOURISME**  
**Rapporteur Gérard SENRENT**

**PROJET DE DELIBERATION N°2015/118 : TARIFS DES PRESTATIONS TOURISTIQUES 2015**

 **Tarifs des prestations de l'Office de Tourisme - Validé en CE le 03/03/15**

**Régie de l' Office de Tourisme**

Topo guide	2,30 €
Carte Postale	0,20 €
Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30,00 €
Service aux associations	30,00 €
Location salle expo 15j	15,00 €
Location salle expo 1 mois	30,00 €
Photocopie A4 n&b	0.20 €
Photocopie A4 couleurs	0.30 €
Photocopie A3 n&b	0.40 €
Photocopie A3 couleurs	0.50 €
Fax	0.20 €
Connexion Wifi	1,00 €

**Régie des Tourbières de Venduire**

Topo guide	2,30 €
Boissons	1,50 €
Barque à rames 1/2 h	4,00 €/la barque
Barque à rames 1h	8,00 €/la barque
Pêche à la journée	3,00 €
Pêche à l'année	15,00 €
Groupe Adulte (mini 10 pers)	2,00 €
Animation Curieux de Nature (enf)	2,00 €
Animations Thématiques (adulte)	3,00 €

**Régie de la Maison de la Dronne**

Topo guide	2,30 €
Boissons	1,50 €
Carte Postale	0,20 €
Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30,00 €
Fax	0.20 €
Barque à rames 1h	8,00 €
Barque à moteur 1h (1 à 2 pers)	5,00 €
Barque à moteur 1h (de 3 à 5 pers)	15,00 €
Groupe Adulte (mini 10 pers)	2,00 €
Animation Curieux de Nature (enf)	2,00 €
Animations Thématiques (mini 10 pers)	3,00 €

**Régie du Point info tourisme de Verteillac**

Topo guide	2,30 €
Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30,00 €



**Commune représentée par un délégué :**

*Si vous ne pouvez pas assister à cette séance, merci d'en informer votre suppléant. Si celui-ci ne peut pas assister à la réunion vous pouvez donner à un collègue de votre choix une procuration.*

**Commune représentée par plusieurs délégués :**

*Si vous ne pouvez pas assister à cette séance, vous pouvez donner une procuration à un collègue de votre choix.*

**PROCURATION**

Je soussigné ....., conseiller communautaire de la commune de ....., empêché d'assister à la séance du conseil communautaire du ....., déclare donner pouvoir à mon collègue M. .... pour voter en mon nom au cours de la séance.

Fait à ....., le .....

Signature,